

# ACCUEIL DE LOISIRS



## PROGRAMME INFOS ET INSCRIPTIONS RENTRÉE 2022-2023



**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT

[alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr](mailto:alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr)  
[www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr)

04 75 37 36 15

GORGES DE  
L'ARDÈCHE  
L'INTERCO

## Les activités par commune

### LAGORCE | 16 H 30 - 18 H

Accompagnement à la scolarité à partir du CP.

- i** Une garderie municipale accueille également vos enfants. Se renseigner en mairie.

### ORGNAC-L'AVEN | 16 H 30 - 18 H

Ateliers thématiques pour tous et accueil échelonné pour tous.

### RUOMS | 16 H 30 - 19 H

Accompagnement à la scolarité au « Pti Centre » à partir du CP (les enfants peuvent partir dès 18 h 30).

Les enfants des écoles Jean Moulin et Saint Joseph sont récupérés à 16 h 30 par les animateurs.

- i** Une garderie municipale accueille également les enfants de l'école Jean Moulin. Se renseigner en mairie.

### SAINT-REMÈZE | 16 H 30 - 18 H 30

Accompagnement à la scolarité à partir du CP (les enfants peuvent partir à 18 h) et accueil échelonné pour tous.

### SALAVAS | 16 H 30 - 18 H

Ateliers thématiques le mardi et le jeudi à partir du CP.

- i** Une garderie municipale accueille également vos enfants. Se renseigner en mairie.

### VALLON PONT D'ARC | 16 H 30 - 18 H 30

Accompagnement à la scolarité à partir du CP, ateliers thématiques pour tous et accueil échelonné pour les maternelles.

- i** Une garderie municipale accueille également vos enfants. Se renseigner en mairie.

### VOGÜÉ | 16 H 15 - 18 H 30

Accompagnement à la scolarité à partir du CP et ateliers thématiques pour tous.

- i** Une garderie municipale accueille également vos enfants. Se renseigner en mairie.

Concernant les autres écoles (BALAZUC, GROSPIERRES, SAINT-ALBAN-AURIOLLES ET VAGNAS), merci de contacter votre mairie.

## Quelles activités proposées ?

Le goûter est fourni par la communauté de communes

### ATELIERS THÉMATIQUES

Il s'agit d'un temps d'éveil dédié à une activité sportive, artistique...

Les thèmes seront présentés aux enfants les premiers jours de la rentrée.

Le départ des enfants ne peut avoir lieu avant la fin de l'activité proposée sauf mention contraire.

Les inscriptions se font de « vacances à vacances ».

### ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Les enfants disposent d'un endroit calme pour faire leurs devoirs, aidés par un animateur diplômé et en lien avec les enseignants, accompagnés de bénévoles.

Le départ des enfants ne peut avoir lieu avant la fin de l'activité proposée sauf mention contraire.

Les inscriptions se font de « vacances à vacances ».

### ACCUEIL ÉCHELONNÉ

Il s'agit d'un temps animé. Les parents récupèrent leurs enfants lorsqu'ils le souhaitent à partir de 17 h.

**ATTENTION !**  
Les places peuvent être limitées notamment pour l'accompagnement à la scolarité.

L'ouverture des lieux d'accueil reste conditionnée à un effectif minimum d'enfants inscrits.





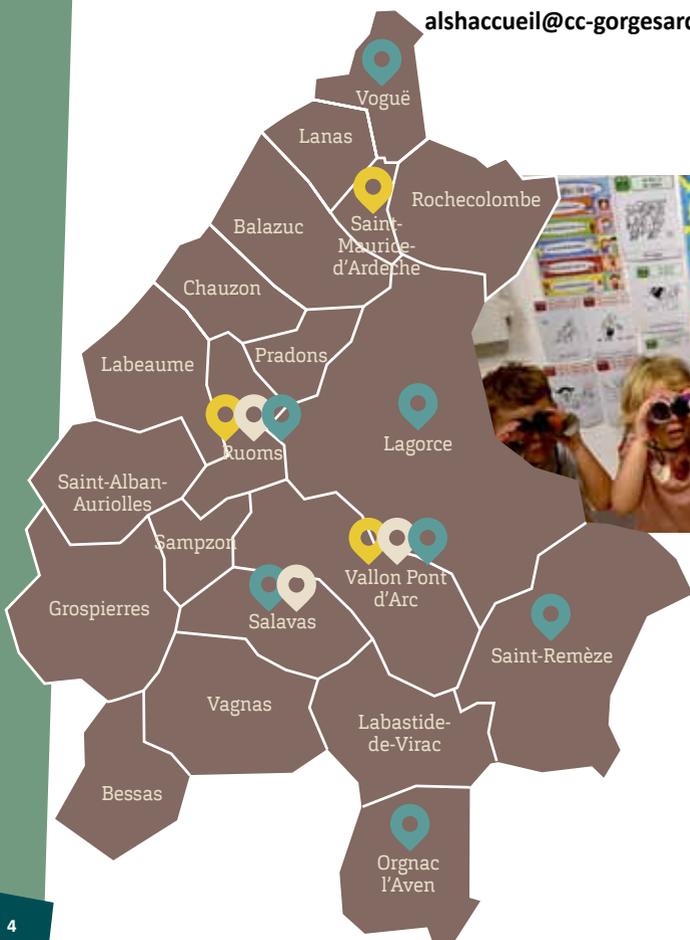
## Nouveauté rentrée 2022 ACCUEIL DU MIDI

La communauté de communes intervient pour la pause méridienne sur les communes Ruoms, Salavas et Vallon Pont d'Arc. Une participation forfaitaire est demandée aux parents pour la prise en charge de leur enfant, indépendamment du prix du repas, fixé et perçu par les mairies.

Vous devez vous rapprocher de la communauté de communes pour les démarches administratives requises. *Voir tarifs en page 11 du livret.*

Élisabeth Gratadou  
au 04 75 37 36 15 ou

[alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr](mailto:alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr)



## Les mercredis 2022/2023

à l'école Jean Moulin de Ruoms,  
à l'ancienne école de Saint-Maurice-d'Ardèche  
et à l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc

### LES INSCRIPTIONS PEUVENT SE FAIRE...

- De vacances à vacances
- À l'année, pour 36 mercredis avec 6 mercredis offerts

### HORAIRES

- À la journée : accueil et départ des enfants de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.
- À la demi-journée :
  - matin de 7 h 30 à 12 h (sans repas) ou de 7 h 30 à 13 h 30 (avec repas) ;
  - après-midi de 13 h 30 à 18 h 30.

Pour les clubs du matin (artistique, sportif, cuisine ou atelier d'art), les enfants pourront faire leur choix d'activité lors des premiers mercredis. L'après-midi, de grands jeux ou sorties découverte du territoire sont organisées.

Un service administratif  
à votre écoute :  
04.75.37.36.15  
[alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr](mailto:alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr)  
[www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr)  
rubrique « enfance jeunesse »



# INSCRIPTIONS

**À partir du lundi 22 août**  
 au siège de la communauté de communes  
 16 rue des Abeilles | 07150 Vallon Pont d'Arc

- Tous les matins de 8 h 30 à 12 h 30.
- Ou lors des permanences suivantes :

LIEUX	DATES	HORAIRES
LAGORCE (salle des fêtes)	Mardi 6/09	16 h 30/17 h
ORGNAC-L'AVEN (école)	Jeudi 8/09	16 h 30/18 h
RUOMS (école Jean Moulin)	Mercredi 7/09	16 h 30/18 h 30
SAINT-REMÈZE (école)	Lundi 5/09	16 h 30/18 h
SALAVAS (salle des fêtes)	Mardi 6/09	17 h 30/18 h
VALLON PONT D'ARC (école)	Mercredi 7/09	8 h/9 h
VOGÜÉ (école - bureau du SIGRP)	Jeudi 1/09	16 h 15/18 h 30

## LES FICHES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Elles sont remises lors des permanences ou disponibles en ligne :  
[www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr)

## LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

*Si non fournis lors des inscriptions pour les vacances de l'été 2022 :*

- fiche administrative et sanitaire, complétée et signée par les deux responsables légaux. (au centre de ce livret) ;
- photocopie lisible des vaccins ;
- copie intégrale de l'acte de naissance (à fournir uniquement lors d'une première inscription) ;
- Attestation d'assurance extra-scolaire 2022-2023.

L'inscription est validée  
 quand le dossier est complet,  
 lorsque les paiements sont à jour  
 et que vous avez reçu  
 un mail de confirmation.

Le dossier est à remettre  
 lors des permanences d'inscriptions,  
 au siège de la communauté de communes  
 ou par email [alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr](mailto:alshaccueil@cc-gorgesardeche.fr)

# TARIFS

## PAUSE MÉRIDIANNE (MIDI)

QUOTIENT FAMILIAL CAF	FORFAIT UNIQUE À L'ANNÉE
0 à 720	1 € par enfant
721 à 1 399	2 € par enfant
1400 et +	3 € par enfant



## ACCUEILS DE LOISIRS DU SOIR\*

\* Goûter fourni par nos soins.

QUOTIENT FAMILIAL CAF	FORFAIT SOIR (COÛT PAR SÉANCE)		
	16 H 30   19 H RUOMS	16 H 30   18 H 30 SAINT-REMÈZE VALLON PONT D'ARC VOGÜÉ	16 h 30   18 h LAGORCE ORGNAC-L'AVEN SALAVAS
0 à 300	0,74 €	0,70 €	0,66 €
301 à 350	0,86 €	0,80 €	0,74 €
351 à 475	0,98 €	0,90 €	0,82 €
476 à 580	1,10 €	1,00 €	0,90 €
581 à 720	1,22 €	1,10 €	0,98 €
721 à 999	1,34 €	1,20 €	1,06 €
1000 à 1199	1,46 €	1,30 €	1,14 €
1200 à 1399	1,58 €	1,40 €	1,22 €
1400 et +	1,64 €	1,45 €	1,26 €

## LES MERCREDIS

QUOTIENT FAMILIAL CAF	DEMI-JOURNÉE MATIN	DEMI-JOURNÉE MATIN AVEC REPAS	DEMI-JOURNÉE APRÈS-MIDI	JOURNÉE
0 à 300	1,80 €	2,70 €	2,10 €	4,80 €
301 à 475	2,10 €	3,15 €	2,45 €	5,60 €
476 à 580	2,40 €	3,60 €	2,80 €	6,40 €
581 à 720	2,70 €	4,05 €	3,15 €	7,20 €
721 à 999	3,00 €	4,50 €	3,50 €	8,00 €
1000 à 1199	3,30 €	4,95 €	3,85 €	8,80 €
1200 à 1399	3,90 €	5,85 €	4,55 €	10,40 €
1400 et plus	4,50 €	6,75 €	5,25 €	12,00 €

# *Nos motivations*

**ÉPANOUISSEMENT  
DE L'ENFANT**

**DÉCOUVERTE  
DE LA RICHESSE DE  
NOTRE TERRITOIRE**

**ACCUEIL  
DES ENFANTS  
À DIFFICULTÉS  
SPÉCIFIQUES**

**BIEN  
VIVRE  
ENSEMBLE**



**VACANCES SCOLAIRES**

Les informations concernant l'inscription à l'accueil de loisirs  
sont disponibles environ un mois avant  
le début de chaque vacances